

Courrier à Madame la ministre Nicole BELLOUBET : indemnitaire des IA-IPR et Choc des savoirs

Madame la ministre,

Les centaines de recours de nos collègues Inspecteurs d'académie IA-IPR, déjà évoqués auprès de vous le 29 février, portant sur les modalités et le montant indignes du versement du CIA 2023 pour les Inspecteurs d'académie IA-IPR, nous a permis d'obtenir la circulaire du versement de l'indemnitaire au titre de l'année 2023 des Personnels de direction et inspecteurs, initialement refusée par la DE (voir annexe jointe).

A sa lecture, nous constatons que les Personnels de direction bénéficient d'un montant annuel variant entre 1000 et 7000 euros sans mention d'une évaluation annuelle, dont nous vous avons par ailleurs fait la démonstration du caractère non fondé en droit pour ce qui concerne les Inspecteurs d'académie IA-IPR.

Comme vous le savez Madame la ministre les Inspecteurs d'académie IA-IPR ont bénéficié d'un versement indemnitaire de zéro euro en 2022 et de 500 euros pour tous en 2023.

En préalable à votre visioconférence auprès des Personnels de direction le 14 mars, au sujet de leur mobilisation pour qu'ils mettent en œuvre le Choc des savoirs, le Premier ministre leur a annoncé des augmentations salariales et de carrière à hauteur de 27,5 M€ par an, et ce faisant suite à plusieurs augmentations successives accordées les années précédentes.

Lors de cette visioconférence, les Inspecteurs d'académie IA-IPR ont appris que vous avez vous-même annoncé, aux Personnels de direction, une mobilisation ample et urgente des « inspecteurs » pour les accompagner dans leur mise en œuvre sur le terrain de cette réforme. Pour ce qui concerne le collège, comme vous le savez il s'agira exclusivement du corps des Inspecteurs d'académie IA-IPR, seuls interlocuteurs des équipes disciplinaires en tant qu'experts.

L'opinion publique comme le Premier ministre ont bien compris qu'après une étape sans aucun doute importante où le transversal a été une priorité nécessaire, le contexte actuel et la baisse du niveau en français et en mathématiques exigent, comme vous l'avez proposé, un recentrage sur ces disciplines.

L'enseignement de ces disciplines au collège est portée exclusivement par les Inspecteurs d'académie IA-IPR.

Pas plus que l'opinion publique, pas plus que le Premier ministre, les Inspecteurs d'académie IA-IPR ne comprendraient qu'ils ne soient pas rémunérés de la même façon et au moins à la même hauteur que leurs collègues Personnels de direction, au moment de les engager dans cette réforme.

Madame la ministre, nous vous demandons donc que des annonces au moins équivalentes soient faites pour les Inspecteurs d'académie IA-IPR, préalablement à la refonte de leur plan de charge de travail par les recteurs, du fait d'une nouvelle lettre de mission que vous leur confierez prochainement, en vue de mobiliser de façon efficace sur le terrain leurs Inspecteurs d'académie IA-IPR où les professeurs les attendent de pied ferme.

Ces annonces désormais urgentes devront concerner tous les Inspecteurs d'académie IA-IPR, au-delà de ceux des disciplines français et mathématiques car leur charge de travail supplémentaire sera reportée sur le collectif des Inspecteurs d'académie IA-IPR.

Ces annonces devraient intégrer un rattrapage au moins équivalent à ce dont ont bénéficié les Personnels de direction pour les années 2022 et 2023.

Madame la ministre, nous espérons que dans ces moments décisifs pour l'avenir de notre école, vous pourrez reconnaître l'engagement des Inspecteurs d'académie IA-IPR sur le terrain comme vous le faites pour les autres cadres mobilisés sur le Choc des savoirs.

Nous souhaitons poursuivre le dialogue que vous avez initié madame la ministre et nous espérons qu'une sortie par le haut pourra être trouvée rapidement.

Soyez assurée, madame la ministre, de notre parfaite considération.

Le Syndicat national des Inspecteurs d'académie